Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 31

OBJET :

Compte de gestion dressé par le Chef de service comptable de Yerres

-

Exercice 2021

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le un avril deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Adjoints au Maire, Mme Vannina ETTORI, Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, M. Gérard BOUTHIER, Mme Audrey WACQUIEZ-CORMONT, M. Bernard NUSBAUM, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO, M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne GABBANELLI, M. Jérôme RITTLING, Mme Claire CHARANSONNET, M. Romain SARRASIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Gilles CARBONNET donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG
Mme Carole PELLISSON donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Moïse VENEROSY

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-283-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022
DELIBERATION N° 2022/04/283

OBJET : Compte de gestion dressé par le Chef de service comptable de Yerres - Exercice 2021

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le chef de service comptable,

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter le Budget primitif de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de gestion dressé par le Chef de service comptable, accompagné des états du développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le Chef de service comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT qu'au vu des opérations de recettes et de dépenses qui paraissent régulières et suffisamment justifiées,

CONSIDERANT qu'après avoir constaté que le Chef de service comptable a intégré au Compte de gestion le solde du compte 1069, soit 663 640,75 €, conformément à la délibération de la Commune n° 2021/11/235 du 18 novembre 2021, relative à l'apurement du compte 1069 sur une période de 10 ans, compte qui n'existe plus dans la nomenclature comptable M57, que de ce fait le Compte de gestion est discordants avec le Compte administratif,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité (3 abstentions : F. GABBANELLI, J. RITTLING, R. SARRASIN),

APPROUVE le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Chefs de Service Comptable. Ce Compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

CONSTATE la reprise du solde du compte 1069 qui sera apuré sur une période de 10 ans, conformément à l'échéancier adopté par la délibération n° 2021/11/235 du 18 novembre 2021, annexé à la présente délibération.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le **12/04/2022** et de la publication le **11/04/2022**
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-283-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Compte 1069 : 663 640,75 67 000 € sur 9 ans et le solde de 60 640,75 € la dernière année

Exercice	Compte 1069	Compte de Gestion (CG)	Compte Administratif (CA)	Discordance CG/CA à justifier	Budget primitif (ligne 001)
2020	663 640,75	résultat d'investissement 2020 - 8 378 270,12	résultat d'investissement 2020 - 8 378 270,12	0	
2021	soldé comptablement par reprise au compte 1068(D) en BE	résultat d'investissement 2021 + 67 000	résultat d'investissement 2021 + 67 000	596 640,75	résultat d'investissement 2020
2022	soldé	résultat d'investissement 2022 + 67 000	résultat d'investissement 2022 + 67 000	529 640,75	résultat d'investissement 2021
2023	soldé	résultat d'investissement 2023 + 67 000	résultat d'investissement 2023 + 67 000	462 640,75	résultat d'investissement 2022
2024	soldé	résultat d'investissement 2024 + 67 000	résultat d'investissement 2024 + 67 000	395 640,75	résultat d'investissement 2023
2025	soldé	résultat d'investissement 2021 + 67 000	résultat d'investissement 2021 + 67 000	328 640,75	résultat d'investissement 2024
2026	soldé	résultat d'investissement 2025 + 67 000	résultat d'investissement 2025 + 67 000	261 640,75	résultat d'investissement 2025
2027	soldé	résultat d'investissement 2026 + 67 000	résultat d'investissement 2026 + 67 000	194 640,75	résultat d'investissement 2026
2028	soldé	résultat d'investissement 2027 + 67 000	résultat d'investissement 2027 + 67 000	127 640,75	résultat d'investissement 2027
2029	soldé	résultat d'investissement 2028 + 67 000	résultat d'investissement 2028 + 67 000	60 640,75	résultat d'investissement 2028
2030	soldé	résultat d'investissement 2029 + 60 640,75	résultat d'investissement 2029 + 60 640,75	0,00	résultat d'investissement 2029

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20211118-2021-11-235b-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-283-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022